



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P-22-018

Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003)

Le conseil municipal, lors de son assemblée du 21 mars 2022, a adopté le projet de règlement P-22-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1420, boulevard du Mont-Royal (09-003) ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rendra accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-22-018 modifie les dispositions du règlement 09-003 en insérant une disposition autorisant, dans une partie du bâtiment, les usages suivants : agriculture urbaine intérieure, celliers, restaurant et salle événementielle. Cette disposition du projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des activités d'information pendant lesquelles le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à deux séances d'information qui se tiendront aux bureaux de l'OCPM, situés au 1550, rue Metcalfe, au 14^e étage. Ces séances seront diffusées en direct sur ocpm.qc.ca/1420mont-royal, sur Facebook et sur YouTube (@OCPMontreal). Ces séances demeureront disponibles pour visionnement après leur tenue.

La première séance se tiendra le lundi 17 octobre à 19 h et servira à présenter le projet de règlement.

La deuxième séance d'information se tiendra le lundi 31 octobre à 19 h. À cette occasion, des questions pourront être posées sur le projet. Il sera aussi possible de poser des questions en direct par téléphone.

À compter du mardi 1^{er} novembre, les citoyens et les groupes pourront donner leur opinion en ligne. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le jeudi 17 novembre.

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui le désirent, débutera le 21 novembre à 19 h, toujours dans les bureaux de l'OCPM.

D'autres séances d'audition, si requises, seront annoncées ultérieurement.

Ces rencontres se tiendront en conformité avec toutes les règles gouvernementales (normes sanitaires) qui s'appliquent.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM 514 872-8510

Fait à Montréal, le 30 septembre 2022

Le greffier de la Ville de Montréal,
Emmanuel Tani-Moore, avocat